

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR

ARRONDISSEMENT DE DINAN

SYNDICAT MIXTE D'ADDUCTION EN EAU POTABLE
DE CAULNES – LA HUTTE – QUÉLARON

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ
SYNDICAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2026

Date de convocation : 11/06/2026

Date d'affichage : 22/06/2026

Nombre de délégués :

En exercice : 34

Présents : 27

Votants : 27

L'an deux mil vingt-six, le 19 juin à 10h30, les membres du comité syndical du SMAEP de Caulnes – La Hutte – Quéларon, légalement convoqués le 11 juin 2026 par le Président, Monsieur Jérémy DAUPHIN, se sont assemblés, sous la présidence de Jérémy DAUPHIN, en salle de l'Escapade de PLÉNÉE JUGON.

PRESENTS : M. Jérémy DAUPHIN ; M. Jean-Yves NOGUES ; M. Hubert GUÉRIN ; M. Samuel LE PIQUET ; M. Yvon THOMAS ; M. Bruno TRONEL ; M. Jérôme SIMEON ; M. Laurent MAILLARD ; Mme Myriam PRUAL ; M. Filipé DE ALMEIDA ; M. Dominique ODYE ; M. Maxime DURAND ; M. Fabien DESPORTES ; Mme Valérie GAREL VERGER ; M. Marc LEROY ; M. Jacky GILLET ; Mme Emmanuelle BAZIN ; M. Nicolas RÉALLAND ; M. Roland LUCAS ; Mme Marine CHARRA ; M. Pascal BARON ; M. Jean-Luc COUÉLLAN ; Mme Florence DELALANDE ; M. Guy CORBEL ; M. Rémy TERTRE ; M. Dominique DELAUNAY ; Mme Nathalie PIÉTO.

EXCUSÉS : Mme Dominique LEFORESTIER ; M. Cédric LEFEUVRE ; M. Christian THOMMAS ; M. Stéphane PERTUISEL ; M. Joël GESRET ; M. Jonathan COUGET ; M. Hervé OLDANI ; M. Jean-Yves VILLALON ; M. Jean BRIAND ; M. Emmanuel DEBROIZE.

ABSENTS : M. Alain BRIAND ; M. Yvon BERHAULT ; M. Christophe HERNIO

ASSISTAIT EGALEMENT : M. ROUMOVIC Noé (SAUR) ; Mme Corinne GOUPIL (SAUR), Mme Juliette MALHERBE (STGS), M. Jean-François MORVAN (STGS), M. Olivier MARC (SBEA)

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Myriam PRUAL

13-2026) Vote du Compte Financier Unique

Madame Emmanuelle BAZIN vice-présidente en charge des Finances du syndicat, présente au Comité Syndical le projet de Compte Financier Unique pour l'exercice 2025. Elle explique qu'au vu de l'article 242 de la loi de finances pour 2019, modifié par l'article 205 de la loi de finances pour 2024, les collectivités territoriales doivent adopter un compte financier unique (CFU) au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Elle précise que le Compte Financier Unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. De plus, le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Madame Emmanuelle BAZIN souligne que les données présentées reflètent fidèlement l'exécution budgétaire de l'année 2025.

En sa qualité d'ordonnateur, Monsieur le Président quitte la salle du Comité Syndical conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales au moment de l'examen du Compte Financier Unique et ne prend donc pas part au vote. Le Comité élit Monsieur Guy CORBEL pour présider la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Il est proposé au Comité Syndical de :

- Considérant la régularité des opérations, de **DÉCLARER** que le CFU dressé par l'ordonnateur et le comptable public du SGC de Dinan, n'appelle aucune observation,
- **D'ARRÊTER** comme suit les comptes de l'exercice 2025, qui font apparaître :

Section de fonctionnement	
Dépenses	1 690 398,09 €
Recettes	2 314 562,14 €
Soit un excédent de fonctionnement 2025	624 164,05 €
Résultat 2024 reporté (Compte 002)	- €
Résultat de clôture au 31/12/2025	624 164 ,05 €

Section d'investissement	
Dépenses	2 401 744,57 €
Recettes	1 752 929,26 €
Soit un déficit d'investissement 2025	- 648 825,31 €
Résultat 2024 reporté (Compte 001)	1 185 045,35 €
Résultat de clôture au 31/12/2025	536 220,04 €

Restes à réaliser DÉPENSES	791 331,99 €
Restes à réaliser RECETTES	220 931,35€
Solde des restes à réaliser au 31/12/2025	- - 570 400,64 €

Affectation des résultats

Il est proposé au Comité du Syndicat, de DÉCIDER d'affecter les résultats comme ci-dessous :

RI - COMPTE 1068	EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉ	624 164,05
RI - COMPTE 001	EXCÉDENT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ	536 220,04 €

Le **Comité Syndical**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 du Syndicat

« Rendu exécutoire
Par transmission à la Préfecture
Le 21 juin 2026 »
« Affiché le 22 juin 2026 »

Fait à Jugon-les-Lacs-Commune Nouvelle,
Les jour, mois et an que susdits
Pour copie conforme,
Le Président, Jérémy DAUPHIN

